

**20
25**

APPEL À PROJETS
COOPÉRATION
INTERNATIONALE
POUR L'EAU ET
L'AGROÉCOLOGIE

AIDE À LA CANDIDATURE
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES



La Région
Occitanie
Pyrénées - Méditerranée

MODALITÉS DE DÉPÔT DE LA CANDIDATURE

- La candidature, ainsi que tous les documents annexes, doivent être envoyés à l'adresse solidarite.internationale@laregion.fr
Attention : 20Mo maximum (email + pièces-jointes)
- L'ensemble des pièces doit être déposé en une seule fois.
- Tout dossier incomplet, mal renseigné ou transmis hors délai sera considéré comme inéligible et ne pourra être examiné.
- Toutes les rubriques du formulaire de candidature doivent être complétées avec soin.
- Les budgets prévisionnels doivent impérativement :
 - être renseignés au format Excel
 - être signés par le représentant légal de la structure candidate
- Les budgets prévisionnels global, par nature, par actions sont obligatoires.
- Des modèles de budget sont téléchargeables sur la page de publication de l'appel à projets.

CHECKLIST DES PIÈCES À FOURNIR

Le dossier de candidature, ainsi que les annexes demandées ci-dessous, sont disponibles sur le site internet de la Région

www.laregion.fr – Aides et Appels à projets

Pour toutes les structures candidates

- **Fiche synthétique résumé du projet**

- **Fiche d'identification du demandeur (Partie I)**

- **Descriptif de l'opération (Partie II)**

- **Attestation sur l'honneur (Partie III)**

- **Lettre type de candidature - Courrier de demande de financement**

- **Relevé d'Identité bancaire (RIB)**

- **Attestation de non assujettissement à la TVA le cas échéant (si le budget est présenté TTC) ou d'assujettissement partiel**

- **Attestation sur l'honneur**

- **Les budgets prévisionnels (global, par nature, par action), signés par le représentant légal de la structure candidate**

CHECKLIST DES PIÈCES À FOURNIR

Le dossier de candidature, ainsi que les annexes demandées ci-dessous, sont disponibles sur le site internet de la Région

www.laregion.fr – Aides et Appels à projets

Pour les organismes publics

- Acte permettant à l'exécutif de solliciter un financement (*délibération, acte du conseil d'administration...*).

Pour les organismes privés

- Copie des statuts en vigueur datés et signés

- Liste des membres du conseil d'administration ou du bureau en vigueur

- Rapport d'activité du dernier exercice clôturé (*N-1, N-2 le cas échéant*)

- Bilan et compte de résultat du dernier exercice clôturé (*N-1, N-2 le cas échéant ; certifiés conformes par le président, le trésorier et le cas échéant le commissaire aux comptes*)

Pour les associations

- Liste des insertions au Journal Officiel (ou récépissé de la préfecture) et fiche association

ZONE D'ÉLIGIBILITÉ

- L'appel à projets « *Coopération internationale pour l'eau et l'agroécologie* » concerne **le Sénégal, la Palestine, et le Maroc.**
- Les pays ciblés sont confrontés à des problématiques communes avec l'Occitanie en matière de gestion de la ressource en eau.
- La Région Occitanie entretient des relations de coopération avec le Maroc et la Palestine et développe des projets au Sénégal.

Plus d'informations sur le site internet de la Région dans la rubrique : « **Coopérations européennes et internationales** ».

- La Région Occitanie n'apporte pas de soutien aux projets qui se situent dans les zones à risques identifiées par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.
- Les projets situés en « **zone rouge** » sont totalement exclus ; les projets situés en « **zone orange** » sont à apprécier en fonction de la localisation par rapport aux zones rouges et de l'actualité.

PROJETS EN ZONES ORANGES

- Compte tenu des situations et contextes exceptionnels des projets de coopération, il est demandé aux porteurs de projets d'être attentifs à la rédaction de leur dossier, et d'apporter des **informations complémentaires** au dossier de candidature de base.
- Afin d'instruire ces dossiers, les porteurs de projets devront notamment apporter des **éléments sur les points suivants** :
 - La présentation des partenaires locaux et l'antériorité du partenariat
 - Les précisions sur les actions mises en œuvre pour s'assurer, à terme, de la pérennité du projet
 - L'implication des collectivités partenaires dans le projet. La Région se réserve le droit de demander l'avis des collectivités ou acteurs de la région où le projet est réalisé
 - La présentation des modalités de l'organisation des missions à l'étranger sera particulièrement examinée (organisation des missions avec les services de l'Ambassade de France ou Consulat, et validée en amont des déplacements, inscription sur Ariane, rencontres à l'étranger dans la capitale...).

PROJETS EN ZONES ORANGES

- La présentation des précautions prises par le porteur de projet pour réduire les risques directement liés à la zone où se déroule le projet (plan de sûreté qui s'applique aux équipes sur place et lors des missions de personnes depuis la France...).

PROJETS EN PALESTINE

- En raison du conflit israélo-palestinien et des tensions sécuritaires dans la région, une partie du territoire est placé en « zone rouge » par le Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères (bande de Gaza et localités proches, frontière au Nord).
- L'intégralité du territoire palestinien restant est placé en « zone orange » au moment de la publication de cet appel à projets.
- En plus des points de vigilance demandés aux porteurs de projets pour les « zones oranges » et listés ci-dessus, les projets se déroulant en Palestine et sélectionnés dans le cadre de cet appel, devront fournir :
 - **Au moment du démarrage du projet** : une réévaluation de la situation, des conditions de mise en œuvre du projet, et de la capacité du partenaire palestinien à pouvoir travailler sur la zone de projet au regard de la situation sécuritaire sur le terrain
 - **Avant la signature de la convention avec la Région** : un état de la situation sécuritaire sur le terrain
- Il est vivement recommandé de se tenir informés de l'évolution de la situation en temps réel, en lien avec les services du Consulat Général de France à Jérusalem.
 - Carte actualisée du MEAE à consulter impérativement : [site du MEAE](#) .

CANDIDATURES ELIGIBLES

- L'appel à projet vise des **projets de coopération**.
- Les projets caritatifs, d'aide d'urgence, de chantiers de jeunes ou d'échanges d'étudiants, de microfinancement ne sont pas éligibles.
- Les projets ayant pour vocation principale la recherche scientifique et/ou la mobilité universitaire ne seront pas privilégiés.
- Pour autant, les projets peuvent comporter une dimension de recherche ou de mobilité (par exemple, recrutement d'un service civique ou un service volontaire international pour développer la coopération) s'inscrivant dans le cadre et les objectifs plus larges d'une action de coopération.

MODALITÉS FINANCIÈRES

- Le soutien financier accordé par la Région se fait sous la forme d'une **subvention de fonctionnement** spécifique, qui concerne les dépenses relatives à la réalisation du projet uniquement.
- La subvention s'élève à **50% maximum** des dépenses éligibles du projet.
- Les dépenses d'investissement et de fonctionnement général ne sont pas éligibles.
- Les **coûts indirects** de fonctionnement sont éligibles selon un taux forfaitaire applicable de 8% du budget global du projet.
- Seules les dépenses dont la date est postérieure à la date de clôture de cet appel à projets sont éligibles (**après le 05 janvier 2025**).

MODALITÉS FINANCIÈRES

- Pour toute question ou complément concernant l'éligibilité des dépenses, il est conseillé de consulter le Règlement de Gestion des Financements Régionaux (RGFR) disponible sur le site internet de la Région Occitanie
- <https://www.laregion.fr/Documents-Utiles-36613>

PUBLICITÉ ET VALORISATION DU SOUTIEN FINANCIER DE LA RÉGION OCCITANIE

- Le bénéficiaire s'engage à indiquer la participation financière de la Région sur tout support mentionnant l'opération, notamment dans ses rapports avec les médias, par apposition du logo de la collectivité et ce, de manière parfaitement visible et identifiable
- Ce logo est directement téléchargeable sur le site internet de la Région Occitanie : [ici](#).
- Les lauréats s'engagent à inscrire de manière régulière leurs événements dans l'agenda participatif de la Région.
- Cet agenda peut être renseigné ici :
<https://www.laregion.fr/Proposer-un-evenement>

COMMUNICATION À PROPOS DU PROJET

- Il est demandé au porteur de projet de décrire, au stade de la candidature, **la stratégie de communication du projet**, en précisant le **budget** alloué aux actions de communication
- Actions spécifiques de communication en Occitanie et dans le pays partenaire :
 - Cibles et destinataires
 - Moyens et résultats
 - Supports envisagés
 - Livrables
 - Évènements
 - Calendrier
- Le porteur de projet est vivement encouragé à créer un ou plusieurs **supports de communication** permettant de restituer le projet :
 - captation photos ou vidéo,
 - recueil de témoignages,
 - ...

FOIRE AUX QUESTIONS

J'ai déjà un projet de coopération financé par la Région au Maroc, en Palestine ou au Sénégal. Puis-je candidater à cet appel à projets ?

- **Oui**, dans la mesure où il s'agit d'un nouveau projet qui répond aux critères d'éligibilité du règlement de l'Appel à projets « Coopération internationale pour l'eau et l'agroécologie ».
- Il est demandé au porteur de projet de faire état, dans le dossier de candidature, des co-financements régionaux obtenus au cours des années précédentes.
- Le porteur de projet est vivement encouragé à mettre en avant les résultats positifs significatifs, les évolutions apportées, et innovations apportées dans le nouveau projet par rapport au projet antérieur.

FOIRE AUX QUESTIONS

J'ai déjà un projet de coopération financé par la Région au Maroc, en Palestine ou au Sénégal. Puis-je candidater à cet appel à projets ?

- **Oui**, dans la mesure où il s'agit d'un nouveau projet qui répond aux critères d'éligibilité du règlement de l'Appel à projets « Coopération internationale pour l'eau et l'agroécologie ».
- Il est demandé au porteur de projet de faire état, dans le dossier de candidature, des co-financements régionaux obtenus au cours des années précédentes.
- Le porteur de projet est vivement encouragé à mettre en avant les résultats positifs significatifs, les évolutions apportées, et innovations apportées dans le nouveau projet par rapport au projet antérieur.

FOIRE AUX QUESTIONS

Mon projet comprend plusieurs volets thématiques, mais tous ne sont pas éligibles sur l'appel à projets de la Région. Puis-je soumettre mon projet ?

- **Oui**, mais seules les dépenses associées aux thématiques et actions éligibles de l'appel à projets « Coopération internationale pour l'eau » devront figurer dans le budget prévisionnel

J'ai déjà un projet de coopération financé par la Région au Maroc, en Palestine ou au Sénégal. Puis-je candidater à cet appel à projets ?

- **Oui**, dans la mesure où il s'agit d'un nouveau projet qui répond aux critères d'éligibilité du règlement de l'Appel à projets « Coopération internationale pour l'eau et l'agroécologie ».
- Il est demandé au porteur de projet de faire état, dans le dossier de candidature, des co-financements régionaux obtenus au cours des années précédentes.
- Le porteur de projet est vivement encouragé à mettre en avant les résultats positifs significatifs, les évolutions apportées, et innovations apportées dans le nouveau projet par rapport au projet antérieur.